



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Jura

Communiqué de presse (03.06.2025)

Commission du personnel nouvellement constituée au sein du 2^{ème} plus important acteur de la santé jurassien.

Les organes dirigeants de la Fondation pour l'Aide et les Soins domicile - Jura (FASD) félicitent les 13 membres élus de la nouvelle Commission du personnel de la FASD (acronyme CoPe-FASD) et se réjouissent de leur collaboration.

Une élection placée sous l'égide de l'ASI, Syna et du SSP Jura

L'élection du Président et de 12 autres membres de la nouvelle CoPe-FASD a été organisée et menée avec le soutien de l'ASI, du SSP Jura et de Syna. L'élection a eu lieu vendredi 30 mai 2025. Il est réjouissant de constater que la CoPe-FASD est représentative tant du point de vue des professions que de la répartition géographique.

Besoin d'informations et transparence

La constitution de la CoPe-FASD est le résultat d'un processus qui a débuté il y a environ deux ans. Les différentes et nécessaires transformations engagées au sein de la FASD ont modifié l'organisation, certaines habitudes et pratiques ainsi que les processus de travail laissant apparaître un logique besoin d'informations et d'échange croissant entre le personnel et les dirigeants de la FASD.

Lors d'ateliers, de colloques et d'échanges individuels, l'idée de fédérer une commission du personnel a été insufflée et a progressivement fait son chemin pour finalement aboutir à la décision de lancer une consultation.

Au début de l'année 2024 un sondage a été mené – par les trois partenaires sociaux et la direction de la FASD – auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus ont pleinement confirmé le besoin. En effet, avec un taux de participation de 50%, quelques 200 collaboratrices et collaborateurs plébiscitaient à 88% la mise en place d'une telle commission.

Les conditions de travail : un enjeu de société important, mais plus encore dans le domaine des interventions à domicile

Les faits sont posés. Le vieillissement de la population aura un impact direct et très tangible. Selon l'OBSAN (observatoire de la santé), la catégorie des 65 ans et + va augmenter de 88% à l'aune de 2040. D'autre part, la pénurie du personnel de la santé déjà se fait ressentir et accentue davantage encore le défi qui s'annonce.

Une autre et inquiétante particularité se rapporte aux conditions de travail plus compliquées pour les interventions à domicile (tant pour des prestations d'aide que de soins) qu'en EMS ou dans les hôpitaux. En effet, l'OBSAN révèle qu'en Suisse, le taux d'absentéisme est supérieur de 50% (!) dans les structures qui interviennent à domicile.

Après le lancement en fin d'année 2024 de la grande étude DomiRéFASD sur les conditions de travail du personnel placée sous l'égide de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), de la HE-Arc Santé, du Dr. Seravalli et de la FASD, la mise sur pied d'une Commission du personnel est soutenue par les organes dirigeants de la FASD. Ian Hennin, directeur de la FASD : « *Les conditions de travail du personnel, la reconnaissance et l'écoute sont plus que jamais requis. Nous félicitons le Président Monsieur Clément Baudey ainsi que ses futurs collègues pour leur élection. Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'interagir avec cette nouvelle institution partenaire et lui adressons nos meilleurs vœux de succès.* ».

Dans ce contexte, la communication et le lien social pour du personnel qui intervient seul au domicile des patients sont très importants. Les interventions dans le terrain restreignent de fait les possibilités d'échanger avec les collègues, de se faire aider, de déposer voire de partager un café. La mise en place de la CoPe-FASD

aura donc entre autres pour objectif de faire remonter les besoins, les propositions et les préoccupations du personnel à la Direction. La CoPe-FASD permettra de mieux tenir le personnel informé des décisions prises ou qui seront prises, ce dans le respect des conditions de la CCT.

Prochaine étape

La première mission de la CoPe-FASD consistera à l'établissement d'un règlement d'organisation qui devra être validé tant par les partenaires sociaux au sujet des délimitations de compétences que par le Conseil de fondation de la FASD notamment pour les questions d'indemnisations, logistiques, etc.

Le maintien à domicile, un contexte en pleine évolution

2^{ème} plus grand acteur de la santé jurassien, la FASD est une organisation à but non lucratif reconnue d'utilité publique qui exécute sur mandat de l'Etat des prestations d'aide et de soins à domicile (délégation de service public). En trois ans, l'Institution a connu une très profonde, complète, rapide mais nécessaire transformation.

Le personnel et les organes dirigeants de la FASD, avec détermination, empathie et enthousiasme se préparent aux côtés des services de l'Etat et des autres acteurs de la santé jurassiens à une mise en place de la nouvelle planification médico-sociale 2040 (PMS2040).

« Pour vous – chez vous. », c'est plus qu'un slogan. Le maintien à domicile est et demeurera un enjeu de société important et la mission principale de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile – Jura.

La fondation en bref

- 2002-2025 – la FASD fête son 25^{ème} anniversaire
- 379 collaboratrices et collaborateurs (intérimaires non-inclus), pour 272 EPT
- 3500 patients/clients
- Sur internet : www.fasd.ch.
- Film institutionnel (lien youtube) [Aide et Soins à domicile - Jura - YouTube](#)

Contacts : Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile – Jura (FASD)

- Ian Hennin, Directeur : 079 940 54 24, ian.hennin@fasd.ch

